

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 V. 83** Vœu relatif à l'aide à la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que chaque année, la Mairie de Paris attribue un budget à chaque école pour l'achat de matériel scolaire (manuels et fournitures diverses) ;

Considérant que parfois, il reste sur le budget alloué une petite somme d'argent car il est en effet rare que les dépenses soient au centime près égales aux crédits attribués ;

Considérant que la notion de solidarité doit prendre tout son sens dans les écoles, notamment au profit des enfants vivant dans des pays défavorisés ;

Sur la proposition de Mme Colombe BROSSEL, au nom de l'Exécutif et du Conseil de Paris des Enfants, réunis le 23 mars dernier,

Emet le vœu que :

Chaque école ait la possibilité de faire don de matériel scolaire non utilisé à l'association de son choix, qui le redistribuerait au profit d'enfants scolarisés dans les pays en voie de développement.